## Secrétariat du Grand Conseil

**QUE 1710** 

Question présentée par la députée :  $M^{me}$  Marjorie de Chastonay

Date de dépôt : 17 mars 2022

## Question écrite urgente

Il est urgent d'agir : quel accueil pour les jeunes mineurs non accompagnés (RMNA) ?

Alors que la guerre frappe au seuil de l'Europe et qu'elle jette sur les routes de l'exil des millions de personnes, la population suisse fait preuve d'une générosité peu commune. On peut espérer dès lors que toute personne qui frappera aux portes de la Suisse en raison de ce conflit trouvera le soutien adéquat, qu'il soit étatique, institutionnel ou privé.

Lorsque l'on suit la situation d'assez près et que l'on voit le désarroi complet de nombreuses familles ukrainiennes, prêtes à envoyer leurs enfants dans des lieux sécurisés, on imagine bien qu'un certain nombre de jeunes mineurs non accompagnés arriveront dans notre pays, respectivement dans notre canton.

Afin d'éviter la désorganisation des précédentes vagues migratoires, 2016 notamment, l'Etat de Genève s'est mis en ordre de bataille et propose une plateforme visant à régler rapidement l'accueil de ces personnes.

Si l'on peut se réjouir de cette anticipation, il n'en demeure pas moins que de nombreux problèmes ne sont pas réglés pour l'accueil des requérants d'asile mineurs non accompagnés dans notre canton et qu'il est plus qu'urgent d'agir face à ce flux et à ceux qui ne manqueront pas de suivre si l'on imagine que le conflit ne s'arrêtera pas à l'Ukraine. Il est donc nécessaire que l'élan de générosité actuel ne nous fasse pas oublier les carences de notre système.

Le Conseil d'Etat voudra bien répondre aux questions suivantes :

 Depuis plus de deux ans, l'Hospice général qui accueille les requérants d'asile tire la sonnette d'alarme sur ses difficultés à gérer correctement QUE 1710 2/2

un public qui requiert plus de personnel éducatif et de santé notamment. Le Conseil d'Etat a eu plusieurs fois l'occasion d'indiquer qu'un transfert de ces jeunes à la Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) était à bout touchant. Qu'en est-il réellement et quel est le calendrier précis de ce transfert ?

- Combien de jeunes seront touchés par ce transfert et dans quels délais, sachant qu'aujourd'hui plus de 50 jeunes sont concernés ?
- Ultérieurement, comment seront réglés les flux des nouveaux arrivants? Qui les gérera et avec quels moyens? S'achemine-t-on vers un accueil à deux vitesses?
- Dès lors que ce transfert se réalisera enfin, comment seront accompagnés celles et ceux devenus, durant cette incroyable lenteur administrative, de jeunes majeurs ?
- Quel sort sera réservé aux employés de l'Hospice général qui s'occupent actuellement de ces jeunes avec pour certains d'entre eux un statut totalement précaire ?
- Comment le Conseil d'Etat peut-il expliquer qu'un jeune dépendant de la FOJ bénéficie d'un encadrement de 1 ETP, alors que le même jeune dépendant de l'Hospice ne bénéficie que d'un encadrement de 0,25 ETP?
- Selon un article paru dans le journal Le Temps du 19 février 2022¹, les jeunes vivant au foyer de l'Etoile semblent très déprimés, se sentant abandonnés par les institutions. Comment le Conseil d'Etat explique-t-il que l'on peut abandonner ces jeunes migrants à leur sort et quelle prévention met-il en place pour éviter des actes de désespoir ?

Le temps n'est plus à l'approximatif et aux groupes de travail, face au désespoir de ces jeunes et à la honte que je ressens face au sort qui leur est réservé dans notre canton, je remercie le Conseil d'Etat pour tout l'engagement qu'il mettra à répondre à mes interrogations.

-

https://www.letemps.ch/suisse/foyer-letoile-desillusion-jeunes-requerants-dasile